

2020 2023

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



**ÉCOLE DE
TECHNOLOGIE
SUPÉRIEURE**
Université du Québec

MOT DE LA DIRECTION



En 2010, l'École de technologie supérieure (ÉTS) a adopté son premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). À l'époque, ce premier plan a positionné l'ÉTS comme chef de file sur la scène universitaire québécoise et canadienne.

Depuis, l'ÉTS a connu un développement exceptionnel. Dix ans plus tard, sa communauté étudiante a doublé et son campus a crû considérablement en voyant l'ajout de nombreux bâtiments dont les pavillons D et E. Conséquemment, l'ÉTS a souhaité consolider son leadership en prenant l'engagement d'élaborer un nouveau PGMR dans son Plan d'action de développement durable 2020-2022. Ce faisant, l'établissement souhaite assurer la poursuite d'une saine gestion des matières résiduelles qui se veut responsable, efficace et résolument tournée vers l'avenir.

Ce nouveau PGMR, articulé autour du principe fondamental des 3RV-E (réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination), est un engagement audacieux de l'ÉTS et du Service de la gestion des actifs immobiliers en faveur du développement durable. Je compte sur chacune et chacun d'entre nous, membres de la communauté responsable et inventive de l'ÉTS, pour appuyer, participer et concrétiser la mise en œuvre de ce plan.

Finalement, je tiens à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la création du PGMR 2020-2023 et plus particulièrement les membres du comité en gestion des matières résiduelles qui ont su donner une forte légitimité à ce plan.

LUC PAQUIN

Directeur du Service de la gestion des actifs immobiliers
École de technologie supérieure

COMITÉ SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La participation de l'ensemble des parties prenantes de l'ÉTS est essentielle au succès de la mise en oeuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2020-2023. C'est ce qui a motivé la mise sur pied d'un comité dédié à la gestion des matières résiduelles composé de membres du service de la gestion des actifs immobiliers, de l'équipe du développement durable, de la communauté étudiante et du corps professoral.

Le comité GMR a comme rôle de soutenir la mise en oeuvre du PGMR et d'agir à titre de courroie de transmission sur le terrain dans une perspective d'amélioration continue.



MEMBRES DU COMITÉ 2020-2021

- **Noé Peres**, coordonateur du PGMR et du comité
Ingénieur, Service de la gestion des actifs immobiliers
- **Annie Sansoucy**
Coordonnatrice logistique
Service des entreprises auxiliaires
- **Fanny Leblanc**
Conseillère en communication
Équipe du développement durable
Secrétariat général
- **Julien-Pierre Lacombe**
Conseiller en développement durable
Équipe du développement durable
Secrétariat général
- **Mathias Glaus**
Professeur en génie de la construction
Génie de l'environnement
- **Michel Blais**
Technicien en administration
Service de la gestion des actifs immobiliers
- **Raphaël Leblanc**
Président de Tributerre (regroupement étudiant
en développement durable)
- **Sara Courcelles**
Conseillère en communication
Équipe du développement durable
Secrétariat général
- **Vincent Tremblay**
Membre de Tributerre

TABLE DES MATIÈRES

Liste des acronymes	5
Contexte	6
Orientations	8
Cadre d'application du PGMR	9
État de la gestion des matières résiduelles à l'ÉTS	10
Données	11
Bonnes pratiques en place	13
Principales pistes d'amélioration	13
Plan d'action 2020-2022	14

1

CONSOLIDER LES PRATIQUES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS DE L'ÉTS

1.1. Créer un comité sur la gestion des matières résiduelles	16
1.2. Planifier les travaux de construction de manière à intégrer des meilleures pratiques en amont	16
1.3. Formuler et diffuser des politiques et procédures pour normaliser les processus de GMR et les rendre accessibles à toute la communauté de l'ÉTS.....	18
1.4. Uniformiser les équipements de récupération et les visuels	19
1.5. Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les résidences.....	21
1.6. Évaluer la performance en gestion des matières résiduelles dans une perspective d'amélioration continue et de communication des résultats à la communauté.....	23

2

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES DE RÉDUCTION À LA SOURCE, DE RÉEMPLOI ET DE RÉPARATION

2.1. Assurer un arrimage entre les mesures sanitaires découlant du coronavirus et les objectifs de réduction à la source et de réemploi.	26
2.2. Appuyer les laboratoires dans leur réduction des objets à usage unique.....	27
2.3. Appuyer les concessionnaires alimentaires dans leurs efforts de réduction à la source	28
2.4. Mettre sur pied un chantier sur la réduction à la source, le réemploi et la réparation.....	29

3

COMMUNIQUER ET FAIRE RECONNAÎTRE LES BONNES PRATIQUES EN GMR

3.1. Assurer un canal de communications spécifique sur le réemploi et les normes sanitaires adaptées en période de pandémie.	32
3.2. Obtenir la certification ICI on recycle + niveau Performance + pour les six principaux pavillons ..	33
3.3. Assurer une sensibilisation et une communication intégrées et cohérentes avec la communication en développement durable de l'ÉTS.....	34

Annexes

Indicateurs de suivi - méthodologie de calcul	36
Synthèse des actions	37

LISTE DES ACRONYMES

ACV	Analyse du cycle de vie
CRD	Construction, rénovation et démolition
ÉTS	École de technologie supérieure
ICI	Industries, commerces et institutions
LET/LES	Lieu d'enfouissement technique / sanitaire
MR	Matière recyclable
MO	Matière organique
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PC	Papier et carton
PVM	Plastique, verre et métal
REP	Responsabilité élargie des producteurs ¹
RDD	Résidus domestiques dangereux ²
3RV-E	Hiérarchie de gestion des matières résiduelles, priorisant dans l'ordre : la réduction à la source, le réemploi ³ , le recyclage, la valorisation des matières résiduelles et l'élimination.

1 Principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie. Les produits visés sont :

- appareils électroniques et informatiques- piles et batteries
- lampes au mercure
- peintures et leurs contenants
- huiles, liquides de refroidissement
- antigels, leurs filtres et contenants et autres produits assimilables.

2 Produits sont de type corrosif, inflammable, toxique ou explosif tels les dissolvants, les diluants, les pesticides, les liquides réfrigérants, etc.

3 Le réemploi inclut la réutilisation et la réparation.

CONTEXTE

Au fil des années, l'École de technologie supérieure (ÉTS) s'est positionnée en tant que chef de file dans le domaine de la gestion des matières résiduelles (GMR), notamment grâce à ses actions avant-gardistes comme l'implantation de la collecte des matières organiques et la gestion d'un composteur in situ, la création de visuels de sensibilisation originaux et son excellente performance au niveau du tri à la source. Les efforts en gestion des matières résiduelles de l'ÉTS sont reconnus et l'institution est d'ailleurs certifiée ICI ON RECYCLE niveau 3 depuis 2010.

Une décennie est passée depuis l'adoption du premier PGMR de l'ÉTS et dans la perspective de renouvellement de ce positionnement, tout en maintenant l'essence des efforts accomplis dans les dernières années, l'ÉTS a présenté à l'automne 2020 un Plan de gestion des matières résiduelles pour la période 2020-2023.

Ce document est le fruit d'une démarche entamée à l'automne 2019, et d'une collaboration avec différentes parties prenantes de l'École, notamment par le biais du comité GMR mis en place à l'hiver 2020.

Le présent PGMR prend place dans un **contexte particulier de pandémie mondiale**, qui laisse planer quelques incertitudes quant aux activités qui auront lieu sur le campus à court et moyen terme. Il est guidé par le principe de la hiérarchie des 3RV-E, et met l'emphase non seulement sur la réduction à la source, mais également sur l'identification d'actions propices à détourner les matières résiduelles de l'élimination.

RÉDUIRE À LA SOURCE :

approche visant à diminuer la génération de matières résiduelles, ayant comme principal impact environnemental positif la réduction de l'utilisation de ressources.

Dans un souci de **cohérence avec l'action environnementale en cours**, la gestion des matières résiduelles est arrimée avec le Plan d'action de développement durable 2020-2022 (PADD), dont l'orientation « s'approvisionner, consommer et disposer de manière écoresponsable » est étroitement liée à des pratiques exemplaires en gestion des matières résiduelles. Cette orientation se décline en plusieurs actions, incluant celle de structurer la gestion des matières résiduelles par le biais de l'adoption d'un nouveau PGMR pour tout le campus.

Ainsi, les actions 47 à 53 du PADD contribuent concrètement à réduire l'empreinte environnementale et à favoriser les meilleurs comportements en gestion des matières résiduelles grâce à des projets portés par la communauté universitaire. Tant en soutenant les actions de sensibilisation de Tributerre, en outillant les services alimentaires pour l'adoption de meilleures pratiques qu'en développant des mécanismes pour utiliser les biens excédentaires au sein de sa communauté, le PADD s'engage clairement vers une application concrète de la hiérarchie des 3RV-E. En ce sens, le PGMR est un outil concret pour atteindre les objectifs et les engagements en développement durable de l'ÉTS et alimente la démarche globale de l'établissement.

Le PGMR découle de l'axe 3 du Plan stratégique 2019-2022 de l'ÉTS, et plus particulièrement du 2^e objectif « Offrir et promouvoir un milieu de vie sain, respectueux et agréable », qui prévoit notamment l'adoption des meilleures pratiques en développement durable.

L'objectif du PGMR est d'assurer une intégration globale de la gestion des matières résiduelles aux pratiques de développement durable de l'ÉTS.

Face aux enjeux environnementaux actuels, l'action environnementale des établissements universitaires est incontournable, elle constitue un levier de mobilisation et de rétention tant pour la population étudiante que pour le personnel. L'ÉTS peut compter sur l'engagement et l'expertise de sa communauté pour renforcer son leadership en tant que citoyen institutionnel engagé et exemplaire.



ORIENTATIONS

LES TROIS ORIENTATIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ONT GUIDÉ LA FORMULATION DU PGMR 2020-2023.

L'expertise en recherche de l'ÉTS sera mise à profit lors de la mise en œuvre du PGMR, afin que les données et les indicateurs contribuent à l'évaluation précise de la performance ainsi qu'à la découverte de pistes d'action permettant d'appliquer le principe d'amélioration continue.

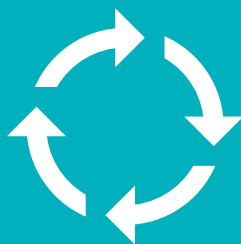
**03
ORIENTATIONS
13
OBJECTIFS
28
ACTIONS
77
CIBLES**

1



CONSOLIDER LES PRATIQUES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS DE L'ÉTS

2



FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES DE RÉDUCTION À LA SOURCE, DE RÉEMPLOI ET DE RÉPARATION

3



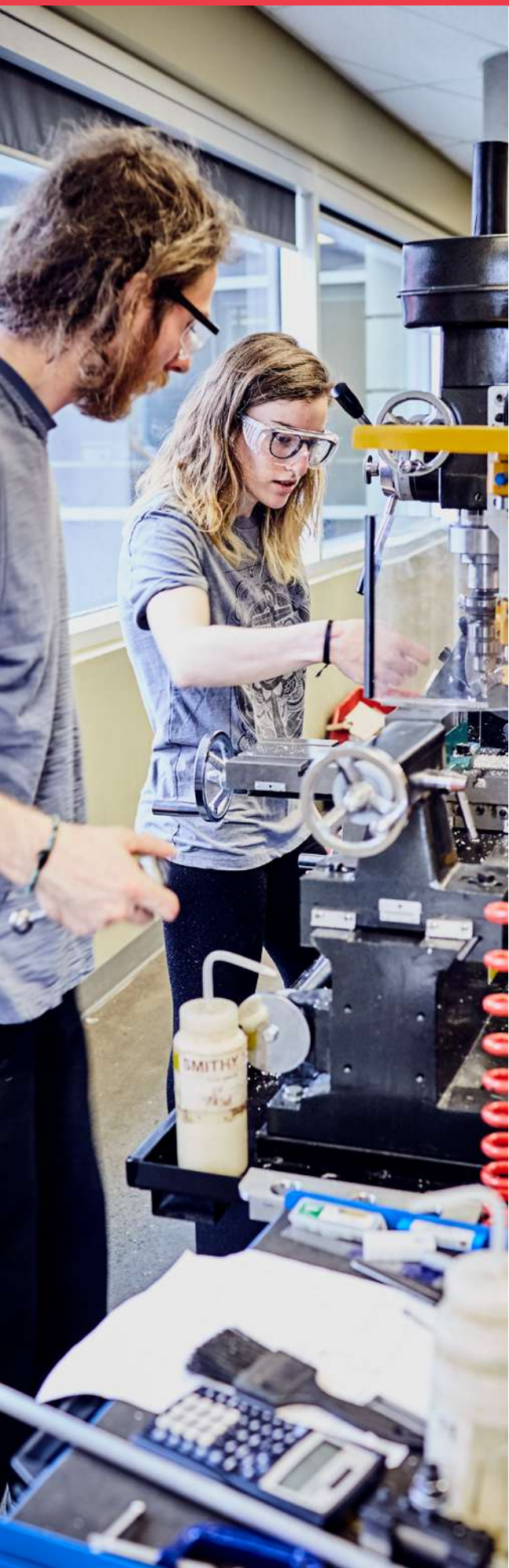
COMMUNIQUER ET FAIRE RECONNAÎTRE LES BONNES PRATIQUES EN GMR

CADRE D'APPLICATION DU PGMR

Le PGMR s'applique à toute la communauté de l'ÉTS. Cette dernière comprend toute personne qui travaille ou étudie à l'École, mais aussi toute personne ou entreprise qui a une relation d'affaires avec l'ÉTS.

L'ensemble des pavillons actuels et en construction sont visés par la mise en oeuvre du PGMR. Au moment de l'adoption du PGMR, les bâtiments construits étaient les suivants.

PAVILLON	ADRESSE	PAVILLON	ADRESSE
A	1100, rue Notre-Dame Ouest	I	355, rue Peel
B	1111, rue Notre-Dame Ouest	J	Centech (Monfort) 400, rue Monfort
C	Centech principal 1000, rue Saint-Jacques	R	Résidences Phase I: 301 et 311, rue Peel Phase II: 1045 et 1055, rue Ottawa
D	1219, rue William	T	Résidences Phase III: 420, rue Éléonor
E	Maison des étudiants 1220, rue Notre-Dame Ouest	U	Résidence Phase IV: 400, rue Éléonor
G	1050, rue William	F	Prochainement en construction



ÉTAT DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À L'ÉTS

Afin de déterminer les actions découlant des trois orientations du PGMR 2020-2023, un diagnostic de la gestion des matières résiduelles basé sur une étude des pratiques et sur les données des fournisseurs de services a été réalisé à l'automne 2019.

Dû au contexte de pandémie mondiale, il n'a pas été possible de réaliser la caractérisation des matières résiduelles planifiée pour mars 2020. Celle-ci n'aurait pas été représentative des pratiques courantes, tant au niveau de la génération que du tri de l'ensemble des matières.

DONNÉES

En 2019-2020, 529 tonnes de matières résiduelles ont été collectées par les fournisseurs de services et 14 tonnes ont été traitées par le composteur de l'institution.

Les données présentées incluent celles des années précédentes, notamment en raison de la non-représentativité de la génération de 2019-2020, qui a été limitée par le confinement et la réduction des activités dans les bâtiments de l'ÉTS.

RÉPARTITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (TONNES) ⁴	2017 2018	2018 2019	2019 2020
Matériaux de construction	402	317	304
Recyclage	91	74	75
Déchets	136	134	117
Matière organique	44	47	39
Piles, peinture et électronique	13	18	8
TOTAUX	686	590	543

⁴ Les données sont principalement issues de données détaillées, correspondant au poids collecté par les fournisseurs de services. Elles ont été complétées par des hypothèses calculées à l'été 2020, qui représentent la moyenne de pesées effectuées sur une dizaine de bacs pleins pour chacune des matières.

- 9 kg par bac de 360 litres de matières recyclables;
- 16 kg par bacs de 360 litres de déchets;
- 50 kg par bacs de 360 litres de résidus alimentaires;
- 11 kg par bacs de 360 litres de papier brun.

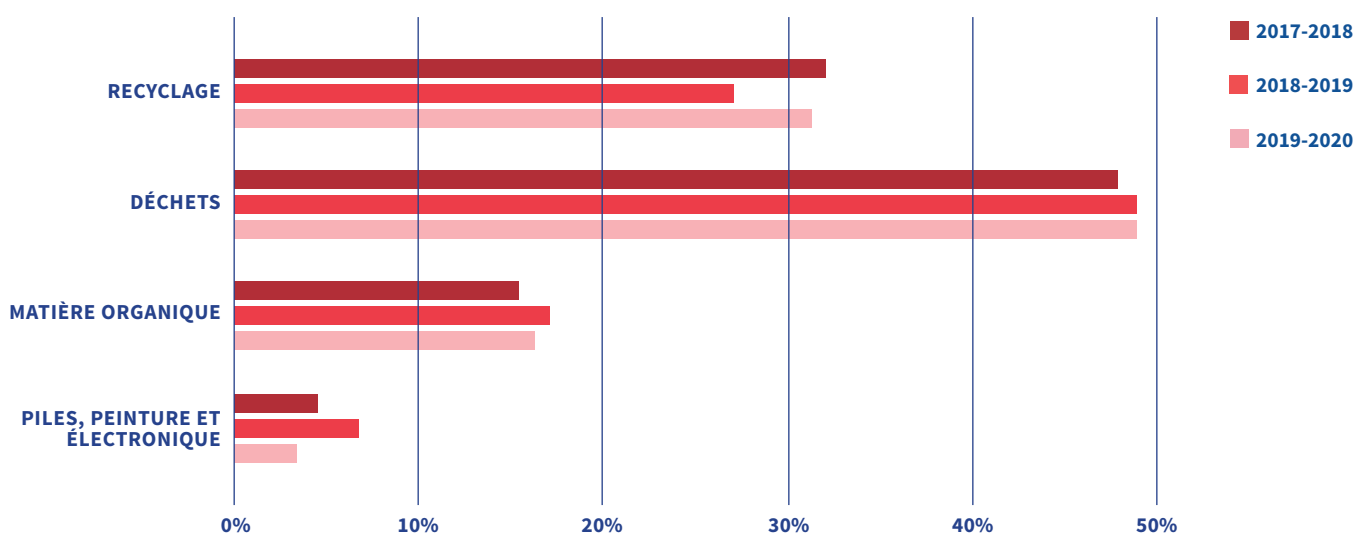
Il est à noter que les RDD ne comprennent pas les matières dangereuses générées par les laboratoires et que le recyclage exclut les métaux collectés par conteneur, qui sont considérés comme des CRD.

Les matières résiduelles (à l'exception des matières organiques) des résidences (pavillons R, T, U) et du pavillon I ne sont pas comptabilisées.

La variation des quantités de matières collectées entre les trois années analysées est principalement explicable par la **fluctuation des projets de construction et de réaménagement** au fil des années, qui a notamment une incidence sur la quantité de résidus secs collectés.

Le graphique ci-dessous présente une répartition des matières par catégorie se basant sur les données évaluées et transmises par les fournisseurs de services. Les données des résidus de construction ont été exclues.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES COLLECTÉES À L'ÉTS (%) EXCLUANT LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION



Plusieurs fournisseurs de services sont en mesure de fournir des données précises sur la quantité collectée, mais les données concernant certaines matières ont été calculées au fil des années à partir d'hypothèses qui gagneront à être affinées. L'analyse réalisée à l'été 2020 a permis de constater que les bases de calcul préalablement utilisées devaient être ajustées pour être plus représentatives du poids des matières recyclables, organiques et des déchets collectés.

En 2019-2020, le taux de récupération des matières résiduelles était de 51 % en excluant les résidus de construction, rénovation et démolition.

Le taux de récupération ne tient toutefois pas compte de la contamination dans les voies de collecte des matières recyclables et organiques, et les données à ce sujet seront affinées à la suite de la caractérisation prévue à l'hiver 2021.

Dans un souci de transparence et de suivi des actions du PGMR, les données seront mises à jour sur une base annuelle, comme prévu à la section 1.3 du Plan d'action 2020-2023.



BONNES PRATIQUES EN PLACE

Le diagnostic de la GMR réalisé à l'automne 2019 a permis de souligner les bons coups et d'identifier les pistes d'amélioration. Voici plusieurs mesures en place qui ont une incidence positive sur la performance actuelle.

- Infrastructures de récupérations adaptées;
- Gestion des matières organiques et opération d'un composteur sur place;
- Gestion des matières dangereuses;
- Fournisseurs de services performants et diversifiés selon les produits générés;
- Affichage et informations internes clairs;
- Mise en place de plusieurs procédures pour favoriser les bonnes pratiques :
 - Événements écoresponsables
 - Procédures de nettoyage vert
 - Procédures de disposition du matériel électronique
 - Procédures de réception et d'envoi des cartouches d'encre
 - Procédure de collecte des matières dangereuses
 - Fiche-guide – achats responsables
 - FAQ sur le service de déchiquetage institutionnel



PRINCIPALES PISTES D'AMÉLIORATION

Dans une perspective d'amélioration continue, il importe d'identifier les éléments pour lesquels des efforts particuliers sont à faire afin d'atteindre une meilleure performance en GMR au courant des années à venir.

Les principaux enjeux retenus pour la formulation du PGMR sont :

- La gestion des matières résiduelles dans les résidences;
- Le manque d'accessibilité aux équipements de récupération dans certains secteurs de l'ÉTS;
- Le manque d'information et de sensibilisation auprès de la communauté de l'ÉTS;
- Le peu d'emphase en ce qui a trait aux mesures de réduction à la source et de réemploi;
- Le manque d'indicateurs de performances permettant d'évaluer efficacement la gestion des matières résiduelles;
- Le besoin de clarifier les procédures de tri à la source des matières résiduelles en général, et particulièrement pour les résidus de CRD;
- La gestion des résidus de construction, rénovation et démolition.

PLAN D'ACTION 2020-2023

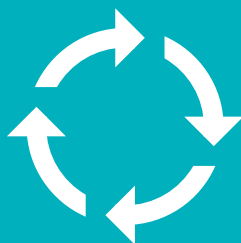
Une série d'actions a été définie pour chacune des trois orientations. Cette section présente le détail des actions, les cibles et les échéances qui y sont rattachées. C'est cet ensemble d'objectifs, d'actions et de cibles qui assurent la mise en œuvre du PGMR 2020-2023.

1



**CONSOLIDER LES
PRATIQUES EN GESTION
DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES AU SEIN
DE L'ENSEMBLE DES
BÂTIMENTS DE L'ÉTS**

2



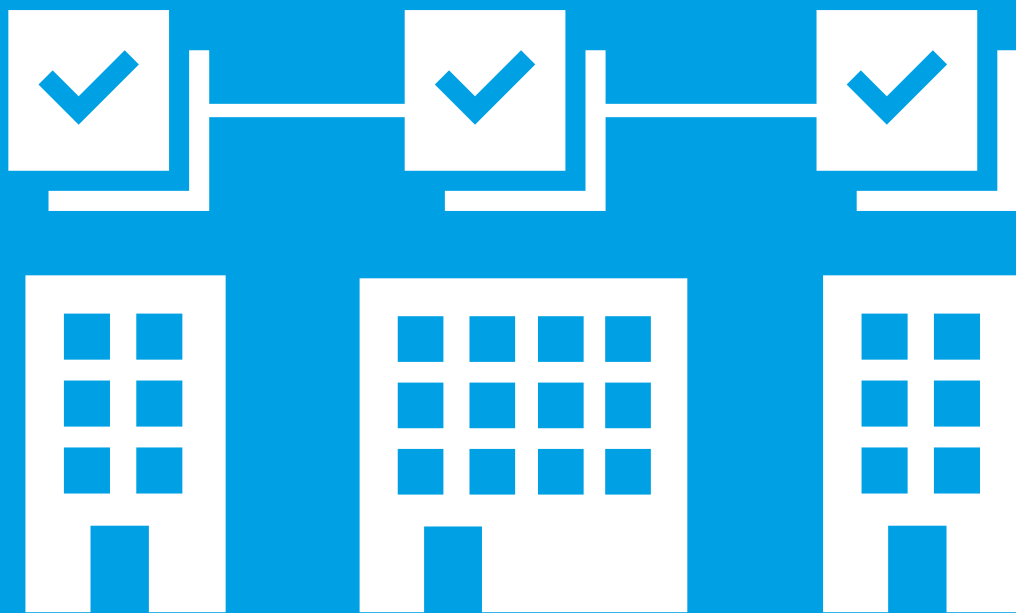
**FAVORISER LE DÉVELOP-
PEMENT D'INITIATIVES
DE RÉDUCTION À LA
SOURCE, DE RÉEMPLOI
ET DE RÉPARATION**

3



**COMMUNIQUER
ET FAIRE RECONNAÎTRE
LES BONNES PRATIQUES
EN GMR**

1 CONSOLIDER LES PRATIQUES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS DE L'ÉTS



1.1. CRÉER UN COMITÉ SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le comité GMR, formé en mars 2020, est un groupe de travail qui assure le suivi du PGMR sur une base trimestrielle. Il est composé de membres issus du corps professoral, étudiant, professionnel et technique de l'université.

ACTION

- Assurer le suivi et la mise en oeuvre du PGMR en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes de l'ÉTS.

CIBLE

- Tenue de trois (3) rencontres annuelles.
- Taux de participation de 75 % à chacune des rencontres.

ÉCHÉANCIER

En continu de 2020 à 2023

1.2. PLANIFIER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN INTÉGRANT LES MEILLEURES PRATIQUES EN AMONT

Selon les années, la proportion de matériaux de construction, rénovation et démolition représente de 50 à 60 % de l'ensemble des matières résiduelles générées à l'ÉTS. Il s'agit donc d'un domaine majeur où agir. Compte tenu des différents chantiers en cours et à venir, une approche suivant la hiérarchisation des 3RV-E est déterminante dans le détournement de ces matières des lieux d'élimination.

Un important travail a été fait au courant des dernières années pour trouver des fournisseurs de services triant adéquatement les résidus de CRD, et des clauses spécifiques sont prévues dans les contrats de construction. Le fournisseur de services pour la gestion des résidus de CRD effectue le tri des matières, et détail leur composition dans un rapport répondant aux standards LEED. Toutefois, le tri à la source des résidus de CRD gagnerait à être peaufiné afin de favoriser un recyclage optimal tout en limitant les déplacements de matières d'un centre de tri à un recycleur, notamment pour le métal.

De plus, une collaboration avec le corps professoral permettra de développer des indicateurs adaptés et précis qui seront affinés au fil des années.

Finalement, l'adoption de procédures claires et contraignantes permet l'intégration des critères de conformité dans les appels d'offres et annonce ainsi clairement les engagements de l'ÉTS auprès des soumissionnaires.

ACTIONS

- Clarifier les procédures de tri des résidus de type CRD pour l'ensemble des activités de l'ÉTS et plus particulièrement sur les chantiers de CRD ainsi que dans les laboratoires.
- Améliorer le tri à la source des matériaux de construction pour qu'ils soient acheminés vers les fournisseurs de services les plus adaptés et réduire le taux de contamination.
- Documenter et promouvoir la réduction à la source dans la gestion des chantiers de CRD

CIBLE	ÉCHÉANCIER
Adoption et diffusion des procédures de tri à la source des résidus de type CRD auprès de la communauté de l'ÉTS.	Automne 2020
Bonification du cahier de charges pour les travaux de CRD.	Hiver 2021
Documentation et diffusion des meilleures pratiques en réduction à la source des résidus de CRD.	Hiver 2021
Développement d'un indicateur de suivi de la performance de la gestion des résidus de CRD, en collaboration avec la communauté de la recherche de l'ÉTS. Cet indicateur devra exprimer une performance indépendamment de la fluctuation des projets de CRD et permettra notamment de mesurer : <ul style="list-style-type: none"> → La réduction des résidus mal triés contaminant les conteneurs de CRD; → La réduction de la présence de métaux et d'autres matières pouvant être réutilisées à l'interne. 	Hiver 2022
Documentation de l'indicateur de suivi de la performance de la gestion des CRD.	Deux fois par année à partir de l'hiver 2022



1.3. FORMULER ET DIFFUSER DES POLITIQUES ET PROCÉDURES POUR NORMALISER LES PROCESSUS DE GMR ET LES RENDRE ACCESSIBLES À TOUTE LA COMMUNAUTÉ DE L'ÉTS

Selon les lieux de génération, la gestion des matières résiduelles peut se vivre différemment et soulever une diversité de défis. Communiquer les façons de faire à l'ÉTS selon les champs d'action - laboratoires, résidences, chantiers, salles de classe, lieu de travail, etc. - permet une cohérence entre les actions mises en oeuvre par l'ensemble des parties prenantes.

L'officialisation des pratiques passe notamment par des engagements institutionnels, comme la directive GMR, qui souligne l'investissement de l'ÉTS à promouvoir la saine gestion des matières résiduelles et à appliquer la hiérarchie des 3RV-E dans ses politiques, règlements, procédures et initiatives en tenant compte des ressources dont elle dispose, et ce, dans une optique d'amélioration continue des pratiques institutionnelles et individuelles.

Le comité GMR est bien positionné pour s'assurer que d'éventuelles politiques et procédures complémentaires à celles identifiées dans le PGMR soient développées et mises en oeuvre en fonction des besoins observés sur le campus.

Finalement, le personnel d'entretien est aux premières loges pour identifier les enjeux de tri des matières résiduelles et les comportements problématiques. Il importe donc de les former sur ces questions, afin qu'ils soient en mesure de communiquer l'information pertinente au SGAI et de mettre en oeuvre les meilleures pratiques de tri à la source.

ACTIONS

- Collaborer à la rédaction de la politique d'approvisionnement responsable, afin d'assurer la réduction à la source des produits d'emballages et l'acquisition de biens réutilisables et durables
- Développer toute procédure jugée prioritaire par le comité GMR afin de répondre aux besoins et questionnements émergents.
- Former et outiller le personnel d'entretien sur la gestion des matières résiduelles.

CIBLE

ÉCHÉANCIER

Adoption d'une directive de gestion des matières résiduelles	Automne 2020
Développement d'une capsule vidéo formative pour l'équipe d'entretien ménager	Automne 2020
Formation annuelle de l'équipe d'entretien ménager avec la vidéo	Une fois par session à partir de l'automne 2020
Réalisation de trois (3) pesées d'un échantillon de dix (10) bacs pour les bacs de collecte de papier brun, de résidus alimentaires, de matières recyclables et de déchets	2020, 2021, 2022 et 2023
Documentation de la quantité de bacs sortis hebdomadairement, par voie de collecte.	2020, 2021, 2022 et 2023

1.4. UNIFORMISER LES ÉQUIPEMENTS DE RÉCUPÉRATION ET LES VISUELS

Les équipements de récupération (bacs et îlots à trois voies) ainsi que les visuels les accompagnant ont beaucoup évolué au fil des années. La création d'une identité visuelle unique est un ajout pratique afin de faciliter un meilleur tri à la source chez les membres de la communauté universitaire. L'ordre des voies de collecte et les pictogrammes de sensibilisation devraient à terme être identiques sur tout le campus. L'approche préconisée à cet effet est de s'assurer de la cohérence entre les équipements de récupération, en utilisant l'existant lorsque celui-ci répond aux besoins.

À court terme, la collecte des contenants de boissons gazeuses qui sont actuellement consignées, mais ne sont pas intégrées dans le fonctionnement officiel de la GMR est à organiser.

Les ajustements doivent également tenir compte des modifications législatives à venir au niveau provincial, et particulièrement en ce qui a trait à l'élargissement de la consignation à l'ensemble des contenants de boissons à partir de l'automne 2022.⁵ Le tri à la source sera modifié, et de nouveaux bacs devront être ajoutés pour permettre la récupération des contenants de boissons et les acheminer aux collecteurs attitrés. Pour proposer des équipements de collecte adaptés, il sera nécessaire de bien comprendre les lieux de consommation des contenants de boissons et la quantité générée. Les caractérisations des matières résiduelles (voir point 1.6 du plan d'action) permettront d'y arriver.

⁵ En date d'adoption du PGMR, les contenants consignés étaient ceux de bière et de boissons gazeuses et ne faisaient pas l'objet d'une stratégie précise de collecte à l'ÉTS. À partir de l'automne 2022, l'ensemble des contenants de boissons de plastique, de verre et de métal seront consignés, ce qui augmentera significativement le volume généré et justifie la nécessité de prévoir des équipements de collecte adaptés.



ACTIONS

- Proposer des équipements de récupération uniformes dans l'ensemble des bâtiments de l'ÉTS, avec une identité visuelle cohérente afin de faciliter de tri des matières résiduelles.
- Instaurer et officialiser la collecte des contenants consignés avant l'élargissement de la consigne.
- Évaluer les besoins d'équipements supplémentaires à la suite de l'élargissement de la consigne à l'automne 2022 et préparer le personnel d'entretien à cet effet.

CIBLE

ÉCHÉANCIER

Mise à jour d'un répertoire recensant l'entièreté des équipements et visuels existants.	Automne 2020
Officialisation de la collecte des contenants de boissons gazeuses consignés.	Automne 2020
Retrait des poubelles orphelines dans les bâtiments et ajustements des équipements de récupération dans les bureaux de l'administration.	Hiver 2021
Ajustement et uniformisation des visuels et de la signalétique pour le tri dans les îlots de récupération.	Hiver 2021
Formulation d'un plan de mise en place de nouvelles infrastructures de récupération pour le tri à la source des contenants de boissons consignés à la suite de l'élargissement de la consigne par le gouvernement du Québec.	Hiver 2022
Mise à jour du contrat d'entretien ménager pour tenir compte de l'ajout d'infrastructures de récupération de contenants consignés	Au moment de renouveler le contrat
Déploiement des infrastructures de récupération pour les contenants consignés dans tous les bâtiments de l'ÉTS.	Automne 2022

1.5. AMÉLIORER LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES RÉSIDENCES

Habitées par 1 500 étudiants et étudiantes de l'ÉTS, les résidences sont un lieu d'intervention privilégié, en effet, le transfert des bonnes habitudes y étant acquises contribuera à une meilleure performance en GMR pour l'ensemble de l'ÉTS. Ainsi, l'amélioration de la GMR et son harmonisation avec les pratiques ayant lieu dans les autres bâtiments de l'ÉTS assureront une cohérence sur l'ensemble des lieux fréquentés.

Au courant de l'été 2020, une démarche a été entreprise afin d'agir en amont du PGMR. En collaboration avec le SGAI, plusieurs actions ont été mises en oeuvre, notamment la mise à jour et la consolidation des équipements de récupération dans les résidences et dans les espaces communs et la réorganisation des salles de tri pour en faciliter l'utilisation.

De plus, un sondage à l'intention des personnes vivant dans les résidences a permis de mettre en relief les pistes d'amélioration et les besoins suivants⁶ :

- Un besoin de communication et de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles, notamment⁷
 - La traduction, ou l'utilisation de pictogrammes, pour les informations sur le tri des matières résiduelles;
 - La diffusion d'informations sur la localisation des salles de tri;
 - Une sensibilisation ciblée au sujet de certains contenants et emballages problématiques et sur la gestion des matières compostables pour les phases 3 et 4.
- Une meilleure accessibilité des salles de tri pour les phases 3 et 4;
- L'offre généralisée de bacs de récupération adaptés pour les matières recyclables.

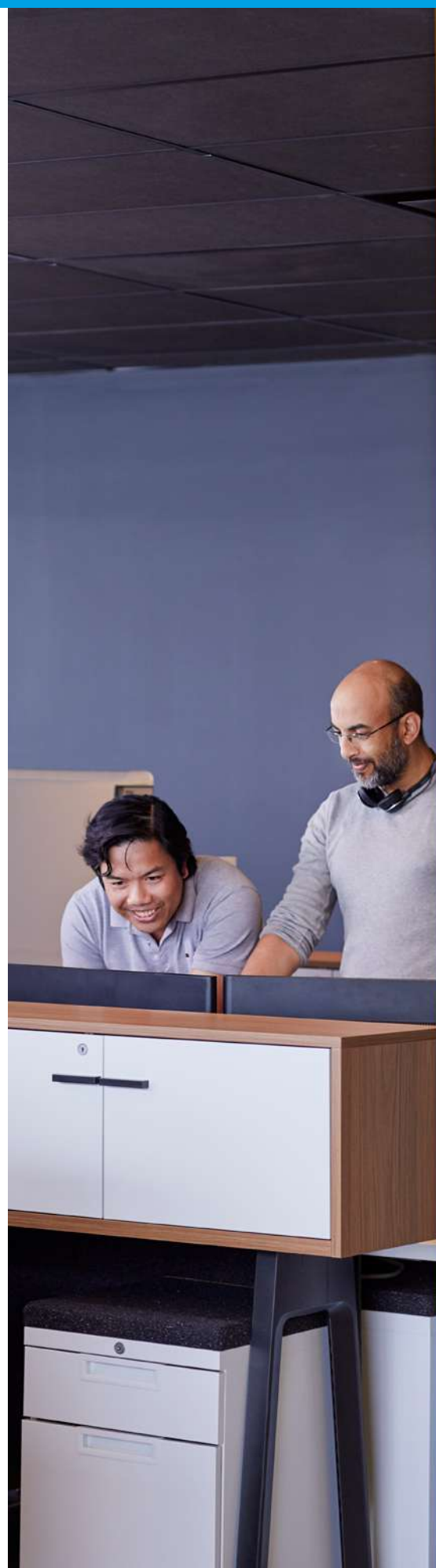
⁶ Le questionnaire a été diffusé du 25 juin au 9 juillet 2020, et 260 personnes y ont répondu.

⁷ Il est à noter que les besoins de sensibilisation spécifiques aux résidences seront intégrés dans la stratégie de communication (section 3.3. du plan d'action).

ACTIONS

- Évaluer périodiquement la performance en GMR dans une perspective d'amélioration continue et de communication des résultats à la communauté.
- Mettre en place des indicateurs adaptés pour suivre la performance en GMR et identifier des cibles annuelles à atteindre.

CIBLE 	ÉCHÉANCIER 
Optimisation des équipements de récupération, réorganisation des salles de tri et sondage des résidents.	Été 2020
Développement d'outils de sensibilisation à l'intention des résidents.	Automne 2020
Mise en place de rencontres statutaires avec les gestionnaires des résidences pour faire un suivi de la gestion des matières résiduelles.	2 rencontres par année à partir de l'automne 2020
Diffusion et analyse d'un questionnaire de rétroaction et identification des pistes d'optimisation et de sensibilisation.	Hiver 2021, 2022 et 2023
Collecte de données sur la génération et le tri de matières résiduelles dans les résidences, en se basant sur la méthodologie développée (cf. action 1.3).	Automne 2021, 2022 et 2023



1.6. ÉVALUER LA PERFORMANCE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS UNE PERSPECTIVE D'AMÉLIORATION CONTINUE ET DE COMMUNICATION DES RÉSULTATS À LA COMMUNAUTÉ

Au courant de l'été 2020, un travail a été fait afin de schématiser le flux des matières résiduelles entre les bâtiments et vers les lieux de traitement. Celui-ci permet de bien comprendre la dynamique entre les différentes parties prenantes, et de visualiser en un coup d'oeil le cheminement réalisé par chacune des matières générées à l'ÉTS.

Afin de réduire l'empreinte carbone associée au recyclage et à la valorisation des matières résiduelles générées sur le campus de l'ÉTS, une attention particulière est portée à la recherche de collecteurs et recycleurs locaux, traitant les matières à proximité de l'établissement lorsque cela est possible.

Dans un souci d'amélioration continue, un suivi des données et des quantités collectées des différentes matières résiduelles permet à la fois de déterminer les matières problématiques ainsi que de fixer des objectifs de réduction à la source et de taux de récupération.



Le contexte n'ayant pas permis la réalisation d'une caractérisation des matières résiduelles⁸, il est complexe d'établir à ce stade-ci des objectifs de performance précis et représentatifs. Il importe donc de planifier, au courant des années à venir, des analyses qui permettront d'actualiser les objectifs à cet effet et d'orienter la formulation du prochain PGMR.

Les données des fournisseurs de services permettent toutefois d'obtenir des informations intéressantes en ce qui a trait aux matières récupérées, et les indicateurs proposés à court terme se basent sur celles-ci.

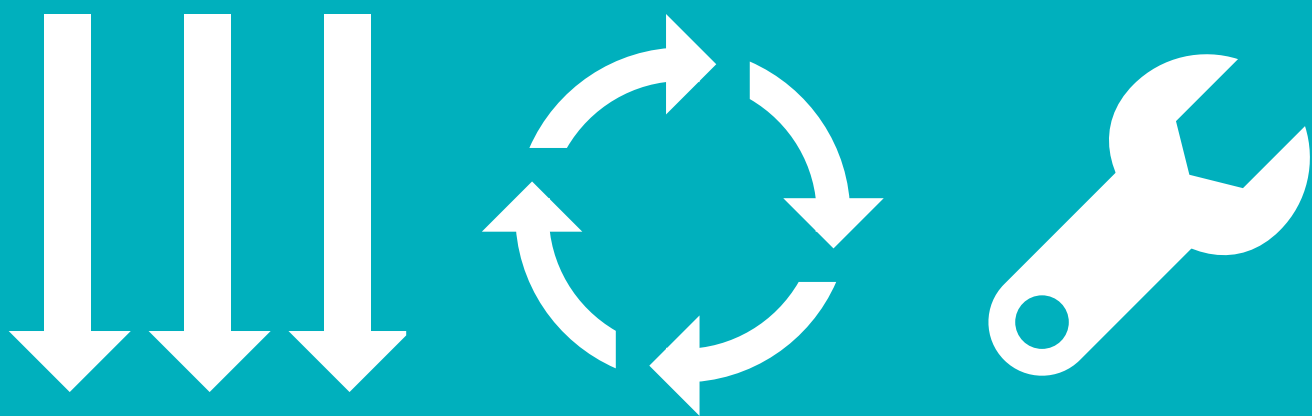
⁸ Caractérisation: analyse de la composition des voies de collecte (poubelles, matières recyclables et matières organiques) permettant notamment d'évaluer le taux de récupération des matières. Le taux de récupération équivaut à la quantité récupérée divisée par la quantité totale générée.

ACTIONS

- Documenter les débouchés des matières recyclables et compostables générées par l'ÉTS, en assurer une meilleure traçabilité et lorsque possible, un traitement local.
- Mettre en place, en collaboration avec le corps professoral, des indicateurs adaptés pour suivre la performance en GMR et identifier des cibles annuelles à atteindre, afin de quantifier:
 - Les impacts des mesures en réduction à la source et en réemploi mises en œuvre;
 - L'évolution de la génération de matières résiduelles;
 - Le taux de récupération des différentes matières résiduelles.
- Augmenter le taux de récupération des matières recyclables et compostables dans l'ensemble des pavillons académiques et des résidences, avec 2021 comme année de référence.
- Collaborer avec la communauté universitaire en développement durable et effectuer une veille des bonnes pratiques en GMR dans une perspective d'amélioration continue.

CIBLE 	ÉCHÉANCIER 
Mise à jour du flux des matières résiduelles de l'ÉTS	Une fois par année à partir de l'automne 2020
Lors de l'octroi ou du renouvellement de contrats de collecte, intégration des clauses de reddition de compte sur le poids des matières collectées et leur traçabilité (débouchés)	En continu
Documentation de l'indicateur « Taux de détournement des matières recyclables et organiques » (voir annexe 1)	À chaque session
Bonification de l'indicateur à partir des données suivantes <ul style="list-style-type: none"> • Taux de contamination à partir des données de la caractérisation • Nombre et poids des bacs de papier brun, résidus alimentaires, matières recyclables et déchets (cf. action 1.3) • Autres données concernant le taux d'occupation et les fluctuations ayant une incidence sur la génération de matières résiduelles. 	Hiver 2021 et 2023 Hiver 2021, 2022 et 2023
Actualisation des données et du portrait de la situation sur les canaux de communication.	Une fois par année à partir de l'automne 2021
Réalisation d'une caractérisation complète des matières résiduelles tous les deux ans.	Hivers 2021 et 2023
Entre 2021 et 2023, avoir détourné de la voie des déchets : <ul style="list-style-type: none"> • 15 % des matières compostables; • 15 % des matières recyclables. 	Hiver 2023
Afin de planifier le tri à la source des contenants de boissons à la suite des changements législatifs provinciaux, documenter : <ul style="list-style-type: none"> • La quantité de contenants de boissons générés; • Les principaux lieux de disposition. 	Hiver 2021
Détournement de 50% des contenants de boissons consignés vers les bacs à cet effet.	Hiver 2023
Développement des indicateurs de suivi propres aux données de la caractérisation, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • La réduction à la source des contenants à usage unique; • Le taux de récupération des matières résiduelles; • Le taux de contamination des matières recyclables et organiques. 	Hiver 2021
Création d'indicateurs permettant le suivi de la gestion des matières résiduelles sous toutes ses formes. Ces indicateurs devront exprimer une performance indépendamment de l'intensité d'utilisation des espaces et permettront notamment de mesurer : <ul style="list-style-type: none"> • Les impacts des mesures en réduction à la source et en réemploi mises en œuvre; • L'évolution de la génération de matières résiduelles; • Le taux de récupération des différentes matières résiduelles. 	Hiver 2023
Participation aux rencontres du regroupement universitaire québécois en développement durable (RUQDD).	3 fois par année

**2 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT
D'INITIATIVES DE RÉDUCTION À LA SOURCE,
DE RÉEMPLOI ET DE RÉPARATION**





2.1. ARRIMER LES MESURES SANITAIRES DÉCOULANT DU CORONA-VIRUS ET LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION À LA SOURCE ET DE RÉEMPLOI

À ce jour, les mesures sanitaires mises en place par l'ÉTS ne semblent pas avoir d'impact significatif sur la génération des matières résiduelles. En effet, ces mesures mettent de l'avant la distanciation sociale et la désinfection des surfaces, limitant ainsi le recours aux équipements de protections individuels. Néanmoins, les masques à usage unique et les équipements de désinfection sont de nouvelles sources de matières résiduelles.

L'un des défis auxquels la communauté de l'ÉTS fera face est la tendance à l'utilisation d'articles à usage unique. Il est important de démystifier l'idée selon laquelle le jetable est nécessairement plus sanitaire. En effet, ce sont les mesures de désinfections et les procédures sanitaires en place qui permettront de réduire les risques de contamination.

Des alternatives réutilisables, comme le masque en tissu, peuvent répondre aux standards et réduire le risque de propagation du virus. C'est dans cette perspective que l'administration a pris la décision de fournir deux masques lavables à tous les employés de l'ÉTS.

ACTIONS

- Sensibiliser le comité de suivi au sujet des mesures sanitaires sur les enjeux en réduction à la source dans le contexte de pandémie, afin de promouvoir des actions cohérentes avec les orientations et actions du PGMR.
- Intégrer des communications spécifiques aux enjeux en GMR découlant de la pandémie dans la stratégie de communication.

CIBLE

ÉCHÉANCIER

Communication trimestrielle quant à l'évolution de la situation en lien avec la GMR.

En continu à partir de l'automne 2020

Mise sur pied d'un registre de suivi des mesures sanitaires en place et documentation des alternatives durables utilisées à l'ÉTS.

En continu à partir de l'automne 2020



2.2. APPUYER LES LABORATOIRES POUR RÉDUIRE L'UTILISATION DES OBJETS À USAGE UNIQUE

Les laboratoires vivent des enjeux spécifiques reliés à la recherche. Il est souhaitable de mobiliser la communauté de recherche autour des enjeux de réductions à la source, de réemploi et de réparation tout en respectant le volet santé et sécurité et le caractère novateur de leurs projets.

Les techniciens de laboratoire ont un rôle central dans les bonnes pratiques en GMR et il est souhaitable de les impliquer en amont du processus. Plusieurs actions sont déjà mises en place et gagneraient à être connues pour inspirer et outiller la communauté de recherche vers l'écoresponsabilité. Les informations colligées pourront être intégrées à la stratégie de communication (section 3.3 du plan d'action).

ACTION

- Mobiliser la communauté de recherche pour l'adoption de pratiques d'écoresponsabilité

CIBLE

ÉCHÉANCIER

Mise en place d'un sondage auprès de la communauté en recherche afin de répertorier les bonnes pratiques ainsi que les principaux défis à relever dans les prochaines années.

Automne 2021

Identifier les gisements de matériaux potentiellement réutilisables pour intégrer des actions à ce sujet dans le cadre du chantier sur la réduction à la source, le réemploi et la réparation.

Hiver 2022

Création d'un guide sur l'écoresponsabilité en laboratoire, basé sur la hiérarchie des 3RV-E.

Automne 2022

Diffusion du guide auprès des parties prenantes impliquées.

À partir de l'hiver 2022

Formations sur les meilleures pratiques d'écoresponsabilité par et pour le personnel de laboratoire.

Automne 2022 et 2023



2.3. APPUYER LES CONCESSIONNAIRES ALIMENTAIRES DANS LEURS EFFORTS DE RÉDUCTION À LA SOURCE

Tout en favorisant la hiérarchie des 3RV-E, les actions en lien avec le gaspillage alimentaire contribuent à la réduction des coûts des concessionnaires alimentaires. Peu documentées, elles doivent être partie intégrante des actions en GMR et priorisées par rapport au recyclage des matières organiques.

Le volet de préparation alimentaire génère environ 18 tonnes de matières organiques par année pour l'ensemble des concessionnaires de l'ÉTS, qui sont collectées et compostées sur place. Avec les objectifs provinciaux annoncés à l'été 2020, soit de recycler 70 % de la matière organique visée en 2030⁹, il s'agit d'un moment stratégique pour la mise en place d'actions structurantes chez les restaurateurs partenaires, que ce soit au niveau de la redistribution des aliments comestibles non utilisés ou encore du compostage de la matière organique.

Parallèlement, l'offre de vaisselle lavable à même les installations de l'ÉTS ainsi que le maintien des mesures incitatives permettant à la clientèle d'utiliser ses propres contenants contribue à une réduction de l'utilisation de contenants à usage unique. Un suivi spécifique des mesures en place devra être fait pour assurer le respect des normes sanitaires et le maintien des bonnes pratiques de réduction à la source.

⁹ Gouvernement du Québec (2020). Stratégie de valorisation de la matière organique

ACTIONS

- Maintenir les habitudes de réduction à la source déjà en place et réduire l'utilisation d'articles à usage unique dans la restauration par la communauté de l'ÉTS.
- Mettre sur pied une campagne de réduction à la source des emballages alimentaires en favorisant l'achat en vrac et grâce à des incitatifs sur les contenants lavables et réutilisables.

CIBLE	ÉCHÉANCIER
Recension des mesures de réduction des articles à usage unique mises en place chez les concessionnaires alimentaires et identification des enjeux inhérents au contexte de la pandémie.	Automne 2020
Mise en place d'incitatifs pour encourager l'utilisation de vaisselle réutilisable dans le cadre des événements étudiants.	Hiver 2021
Recension des bonnes pratiques en réduction du gaspillage alimentaire, identification des leviers d'action et définition d'une cible de réduction.	Hiver 2021
Documentation de la composition et de la quantité d'articles à usage unique dans les îlots situés à proximité des concessionnaires alimentaires afin de définir un objectif de réduction et d'en faire le suivi.	Parallèle aux caractérisations (voir action 1.6)
Réduction de 15 % de la quantité de deux (2) articles à usage unique consommés dans les aires alimentaires, en fonction des priorités identifiées lors de la caractérisation à l'hiver 2021.	Hiver 2023
Mise sur pied d'une campagne au sujet de la réutilisation	Parallèlement à la mise en oeuvre de la stratégie de communication

2.4. METTRE EN PLACE UN CHANTIER SUR LA RÉDUCTION À LA SOURCE, LE RÉEMPLOI ET LA RÉPARATION

La réduction à la source et le réemploi sont les principaux piliers de la hiérarchie des 3RV-E, et ils représentent les premières solutions vers lesquelles la réflexion devrait être apportée lors de l'évaluation d'un besoin. En cohérence avec la définition des 3RV-E retenue dans le PGMR, le réemploi inclut la réparation et la réutilisation. La mise sur pied d'un chantier permet un travail de fond sur les enjeux pouvant donner des résultats à court terme et être intégrés de manière structurante dans les activités courantes de l'ÉTS.

Pour y arriver, une planification en amont devra être réalisée, en collaboration avec les différentes parties prenantes de l'ÉTS. Le comité GMR est bien positionné pour porter ce dossier au courant des prochaines années et sera amené à élargir sa collaboration avec les parties prenantes pertinentes pour couvrir l'ensemble des enjeux et cibler les articles, les objets, les matériaux réutilisables et partageables, pour lesquels il est possible de réduire la consommation à la source.



ACTIONS

- Mettre sur pied un système de partage de l'information entre les services et les départements sur les articles et objets réutilisables et partageables (ex. mobilier, équipements de laboratoire, outils, matériaux, etc.).
- Mettre en place un marché des produits de seconde main à l'intention de la communauté et à l'externe.
- Préparer un plan d'action sur la réduction à la source, le réemploi et la réparation en collaboration avec le comité GMR et les parties prenantes identifiées.

CIBLE <input checked="" type="checkbox"/>	ÉCHÉANCIER
Favoriser l'inclusion d'une clause concernant l'achat en vrac ainsi que des meilleures pratiques en réduction à la source, en réemploi et en GMR dans le cadre du volet approvisionnement responsable de la politique de gestion contractuelle.	Hiver 2022
Développement et diffusion d'une procédure de disposition des biens meubles.	Automne 2020
En collaboration avec l'équipe du DD, quantifier la consommation annuelle de papier et diminuer la quantité de papier d'impression achetée par l'institution de 10%.	Automne 2022
Réalisation du portrait de la situation en évaluant les gisements à mettre en valeur et en priorisant les actions à mettre en oeuvre.	Hiver 2022
Création d'une plate-forme de partage d'information entre les services et les départements.	Hiver 2023
Création d'un marché de produits de seconde main.	Automne 2023

3 COMMUNIQUER ET FAIRE RECONNAÎTRE LES BONNES PRATIQUES EN GMR



3.1. ASSURER UN CANAL DE COMMUNICATIONS SPÉCIFIQUE SUR LE RÉEMPLOI ET LES NORMES SANITAIRES ADAPTÉES EN PÉRIODE DE PANDÉMIE

En ces temps d'informations constamment actualisées, il est primordial de donner l'heure juste quant à l'évolution de pratiques en GMR. Pour y parvenir, l'ÉTS s'est dotée d'une conseillère aux communications spécifiquement dédiée au développement durable.

En complément de la stratégie de communication, des interventions ponctuelles seront à réaliser pour tenir compte de l'évolution du contexte et pour proposer les meilleures pratiques sanitaires cohérentes, dans la mesure du possible, avec la hiérarchie des 3RV-E.

ACTIONS

- Fournir une information validée et adaptée selon l'évolution de la situation et des données disponibles, et la communiquer par les canaux permettant de rejoindre la communauté de l'ÉTS en temps réel.
- Développer une procédure à utiliser dans des cas de communications urgentes au niveau de la GMR.

CIBLE

ÉCHÉANCIER

Intégration dans la stratégie de communication :

- Des informations sur les bonnes pratiques sanitaires en GMR, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E
- Une procédure à utiliser dans les cas de communication urgente liée à la GMR

Automne 2020

Mise en oeuvre de la stratégie de communication 2020-2023

En continu à partir de l'hiver 2021

3.2. OBTENIR LA CERTIFICATION

ICI ON RECYCLE + NIVEAU PERFORMANCE + POUR LES SIX PRINCIPAUX PAVILLONS

La certification ICI on recycle + est un indicateur reconnu au niveau provincial pour les industries, commerces et institutions (ICI). L'obtention de celle-ci permet de démontrer le leadership et la volonté d'action pour une saine gestion des matières résiduelles.

Le dossier de candidature sera créé et soumis par le SGAI. Parmi les actions posées, on trouve notamment la quantification de la génération de matières résiduelles et la diffusion de messages de sensibilisation à l'attention de la communauté de l'ÉTS.

ACTION

- Obtenir la certification ICI on recycle+ niveau Performance + afin de faire reconnaître les efforts et la proactivité de l'ÉTS en ce qui a trait à la saine gestion des matières résiduelles.

CIBLE

ÉCHÉANCIER

Recension des actions à mettre en oeuvre et préparation des pièces justificatives pour le dossier de candidature.	Été 2020
Mise en place des actions complémentaires pour obtenir la certification	Automne 2020
Présentation du travail réalisé et des actions mises en place au comité GMR	Automne 2020
Soumission de la candidature pour l'obtention du niveau Performance + de la certification ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC	Automne 2020
Tenue d'une liste de recommandations à mettre en oeuvre lors du renouvellement en 2023.	En continu à la suite de la soumission

3.3. ASSURER UNE SENSIBILISATION ET UNE COMMUNICATION INTÉGRÉES ET COHÉRENTES AVEC LA COMMUNICATION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÉTS

Le développement durable est omniprésent à l'ÉTS, d'où l'importance de lui donner sa juste place en lui permettant de rayonner au travers des innovations, expériences et recherches en la matière. Une communication continue en ce qui a trait aux bonnes pratiques, aux résultats et aux avancées contribue au succès de la mise en oeuvre du PGMR. C'est ce qui guidera la formulation de la stratégie de communication, qui assurera une cohérence et une efficacité des méthodes utilisées pour atteindre la communauté de l'ÉTS.

ACTION

- Mettre en oeuvre une stratégie de communication pour la diffusion des actions et de la performance en gestion des matières résiduelles auprès des différents publics de l'ÉTS, par une diversité d'outils et de méthodes de communication.

CIBLE

ÉCHÉANCIER

Mise à jour de l'identité visuelle liée à la gestion des matières résiduelles et intégration dans les outils de communication.	Hiver 2021
Mise en oeuvre de la stratégie de communication en GMR.	En continu à partir de l'automne 2020
Déploiement d'une action de sensibilisation annuelle sur des thématiques prioritaires par la communauté.	Automne 2021, 2022 et 2023
Diffusion des résultats découlant des indicateurs de performance et des cibles définies.	Hiver 2021, 2022 et 2023
Uniformisation des messages diffusés dans l'ensemble des pavillons, notamment : → Les visuels en faveur de l'eau non embouteillée; → L'information sur les points de collecte des piles, appareils électroniques et ampoules.	Hiver 2021

ANNEXES



INDICATEUR DE SUIVI

MÉTHODOLOGIE DE CALCUL

L'indicateur « Taux de récupération des matières recyclables et organiques » est calculé à partir des données suivantes :

ID	DESCRIPTION	DONNÉES	CALCUL
RE-1	Génération de matières recyclables	(1) Nombre de bacs collectés (2) Poids moyen des matières recyclables (3) Taux de contamination des matières recyclables (%) (4) Poids des matières recyclables collectées dans les compacteurs dédiés (5) Poids du carton collecté dans les compacteurs dédiés (6) Poids du papier confidentiel collecté	$((1 \times 2) \times (100\% - 3)) + (4 \times (100\% - 3)) + 5 + 6$
RE-2	Génération de matières organiques	(1) Nombre de bacs collectés (papier brun et résidus alimentaires - RA) (2) Poids moyen des matières organiques (3) Taux de contamination des matières organiques (%) (4) Poids des matières organiques traitées par le composteur de l'ÉTS	$((1 \times 2) \times (100\% - 3)) + 4$
RE-3	Génération de déchets	(1) Nombre de bacs collectés (2) Poids moyen des matières déchets (4) Poids des déchets collectés par le compacteur	$(1 \times 2) + 4$
Taux de détournement des matières recyclables et organiques			$(RE-1 + RE-2) / (RE-1 + RE-2 + RE-3)$

LIMITES :

- les données utilisées excluent les CRD, les RDD et les produits issus de la REP. Il s'agit donc d'un portrait partiel du taux de détournement des matières résiduelles.
- le taux de contamination sera pris en considération dans les données analysées à partir de l'hiver 2021.

SYNTHÈSE DES ACTIONS

1

CONSOLIDER LES PRATIQUES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS DE L'ÉTS



OBJECTIFS	ACTIONS	CIBLES
1.1. Créer un comité sur la gestion des matières résiduelles	1.1.1. Assurer le suivi et la mise en oeuvre du PGMR en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes de l'ÉTS	Désignation des 8 membres permanents Tenue de 3 rencontres annuelles avec un taux de présence de 75 % Présentation de l'avancement
	1.2.1. Clarifier les procédures de tri des résidus de type CRD pour l'ensemble des activités de l'ÉTS et plus particulièrement sur les chantiers de CRD ainsi que dans les laboratoire	Adoption et diffusion des procédures de tri à la source des résidus de type CRD auprès de la communauté de l'ÉTS
1.2. Planifier les travaux de construction en intégrant les meilleures pratiques en amont	1.2.2. Améliorer le tri à la source des matériaux de construction pour qu'ils soient acheminés vers les fournisseurs de services les plus adaptés et réduire le taux de contamination	Bonification du cahier de charges pour les travaux de CRD Développement d'un indicateur de suivi de la performance de la gestion des résidus de CRD, en collaboration avec la communauté de la recherche de l'ÉTS. Cet indicateur devra exprimer une performance indépendamment de la fluctuation des projets de CRD et permettra notamment de mesurer : → La réduction des résidus mal triés contaminant les conteneurs de CRD → La réduction de la présence de métaux et d'autres matières pouvant être réutilisées à l'interne
	1.2.3. Documenter et promouvoir la réduction à la source dans la gestion des chantiers de CRD	Documentation de l'indicateur de suivi de la performance de la gestion des CRD Documentation et diffusion des meilleures pratiques en réduction à la source des résidus de CRD

OBJECTIFS	ACTIONS	CIBLES
1.3. Formuler et diffuser des politiques et procédures pour normaliser les processus de GMR et les rendre accessibles à toute la communauté de l'ÉTS	1.3.1. Collaborer à la rédaction de la politique d'approvisionnement responsable, afin d'assurer la réduction à la source des produits d'emballages et l'acquisition de biens réutilisables et durables	Adoption d'une directive de gestion des matières résiduelles
	1.3.2. Développer toute procédure jugée prioritaire par le comité GMR afin de répondre aux besoins et questionnements émergents	Réalisation de 3 pesées d'un échantillon de 10 bacs pur les bacs de collecte de papier brun, de résidus alimentaires, de matières recyclables et de déchets Documentation de la quantité de bacs sortis hebdomadairement, par voie de collecte
	1.3.3. Former et outiller le personnel d'entretien sur la gestion des matières résiduelles	Développement d'une capsule vidéo formative pour l'équipe d'entretien ménager Formation annuelle de l'équipe d'entretien ménager 100 % des employés de l'équipe d'entretien ont visionné la capsule vidéo
1.4. Uniformiser les équipements de récupération et les visuels	1.4.1. Proposer des équipements de récupération uniformes dans l'ensemble des bâtiments de l'ÉTS, avec une identité visuelle cohérente afin de faciliter de tri des matières résiduelles	Mise à jour d'un répertoire recensant l'entièreté des équipements et visuels existants
		Ajustement et uniformisation des visuels et de la signalétique pour le tri dans les îlots de récupération Les visuels de sensibilisation à l'utilisation des fontaines d'eau ont été installés dans 100 % des pavillons de l'ÉTS
		Retrait des poubelles orphelines dans les bâtiments et ajustements des équipements de récupération dans les bureaux de l'administration
1.4.2. Instaurer et officialiser la collecte des contenants consignés avant l'élargissement de la consigne		Officialisation de la collecte des contenants de boissons gazeuses consignés Déploiement des infrastructures de récupération pour les contenants consignés dans tous les bâtiments de l'ÉTS
		1.4.3. Évaluer les besoins d'équipements supplémentaires à la suite de l'élargissement de la consigne à l'automne 2022 et préparer le personnel d'entretien à cet effet
		Formulation d'un plan de mise en place de nouvelles infrastructures de récupération pour le tri à la source des contenants de boissons consignés à la suite de l'élargissement de la consigne par le gouvernement du Québec Mise à jour du contrat d'entretien ménager pour tenir compte de l'ajout d'infrastructures de récupération de contenants consignés 100 % des îlots de tri et les visuels ont été mis à jour à la suite de l'élargissement de la consigne

OBJECTIFS	ACTIONS	CIBLES
1.5. Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les résidences	1.5.1. Évaluer périodiquement la performance en GMR dans une perspective d'amélioration continue et de communication des résultats à la communauté	Optimisation des équipements de récupération, réorganisation des salles de tri et sondage des résidents Développement d'outils de sensibilisation à l'intention des résidents Mise en place de rencontres statutaires avec les gestionnaires des résidences pour faire un suivi de la gestion des matières résiduelles Diffusion et analyse d'un questionnaire de rétroaction et identification des pistes d'optimisation et de sensibilisation
	1.5.2. Mettre en place des indicateurs adaptés pour suivre la performance en GMR et identifier des cibles annuelles à atteindre	Collecte de données sur la génération et le tri de matières résiduelles dans les résidences, en se basant sur la méthodologie développée (cf. action 1.3) Optimisation de toutes les salles de tri des résidences
1.6. Évaluer la performance en gestion des matières résiduelles dans une perspective d'amélioration continue et de communication des résultats à la communauté	1.6.1. Documenter les débouchés des matières recyclables et compostables générées par l'ETS, en assurer une meilleure traçabilité et, lorsque possible, un traitement local	Mise à jour du flux de MR de l'ÉTS Calculer la proportion des entreprises collectant les matières résiduelles ayant des débouchés locaux (moins de 100 km) et évaluer la possibilité de développer des objectifs annuels (% de fournisseurs locaux) Lors de l'octroi ou du renouvellement de contrats de collecte, intégration des clauses de reddition de compte sur le poids des matières collectées et leur traçabilité (débouchés)
	1.6.2. Mettre en place, en collaboration avec le corps professoral, des indicateurs adaptés pour suivre la performance en GMR et identifier des cibles annuelles à atteindre, afin de quantifier : → Les impacts des mesures en réduction à la source et en réemploi mises en œuvre → L'évolution de la génération de matières résiduelles → Le taux de récupération des différentes matières résiduelles	Documentation de l'indicateur « Taux de détournement des matières recyclables et organiques »

OBJECTIFS	ACTIONS	CIBLES
1.6. (suite)	1.6.2. (suite)	<p>Bonification de l'indicateur à partir des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Taux de contamination à partir des données de la caractérisation → Nombre et poids des bacs de papier brun, résidus alimentaires, matières recyclables et déchets (cf. action 1.3) → Autres données concernant le taux d'occupation et les fluctuations ayant une incidence sur la génération de matières résiduelles <hr/> <p>Création d'indicateurs permettant le suivi de la gestion des matières résiduelles sous toutes ses formes. Ces indicateurs devront exprimer une performance indépendamment de l'intensité d'utilisation des espaces et permettront notamment de mesurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Les impacts des mesures en réduction à la source et en réemploi mises en œuvre → L'évolution de la génération de matières résiduelles → Le taux de récupération des différentes matières résiduelles <hr/> <p>Actualisation des données et du portrait de la situation sur les canaux de communication</p>
	1.6.3. Augmenter le taux de récupération des matières recyclables et compostables dans l'ensemble des pavillons académiques et des résidences, avec 2021 comme année de référence	<p>Réalisation d'une caractérisation complète des matières résiduelles tous les deux ans</p> <hr/> <p>Détournement de la voie des déchets de :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 15% des matières recyclables → 15 % des matières compostables <hr/> <p>Planification du tri à la source des contenants de boissons à la suite des changements législatifs provinciaux, documenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> → La quantité de contenants de boissons générée → Les principaux lieux de disposition <hr/> <p>Détournement de 50 % des contenants de boissons consignés vers les bacs à cet effet</p> <hr/> <p>Afin de planifier le tri à la source des contenants de boissons à la suite des changements législatifs provinciaux et documenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> → La quantité de contenants de boissons générées → Les principaux lieux de disposition <hr/> <p>Développement des indicateurs de suivis propres aux données de la caractérisation, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> → La réduction à la source des contenants à usage unique → Le taux de récupération des matières résiduelles → Le taux de contamination des matières recyclables et organiques
	1.6.4. Collaborer avec la communauté universitaire en DD et effectuer une veille des bonnes pratiques en GMR dans une perspective d'amélioration continue	Participation aux rencontres du regroupement universitaire québécois en développement durable (RUQDD)

2

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES DE RÉDUCTION À LA SOURCE, DE RÉEMPLOI ET DE RÉPARATION



OBJECTIFS	ACTIONS	CIBLES
2.1. Arrimer les mesures sanitaires découlant du coronavirus et les objectifs de réduction à la source et de réemploi	2.1.1. Sensibiliser le comité de suivi au sujet des mesures sanitaires sur les enjeux en réduction à la source dans le contexte de pandémie, afin de promouvoir des actions cohérentes avec les orientations et actions du PGMR	Communication trimestrielle quant à l'évolution de la situation en lien avec la GMR
	2.1.2. Intégrer des communications spécifiques aux enjeux en GMR découlant de la pandémie dans la stratégie de communication	Mise sur pied d'un registre de suivi des mesures sanitaires en place et documentation des alternatives durables utilisées à l'ÉTS
2.2. Appuyer les laboratoires pour réduire l'utilisation des objets à usage unique	2.2.1. Mobiliser la communauté de recherche pour l'adoption de pratiques d'écoresponsabilité	Mise en place d'un sondage auprès de la communauté en recherche afin de répertorier les bonnes pratiques ainsi que les principaux défis à relever dans les prochaines années
		Identifier les gisements de matériaux potentiellement réutilisables pour intégrer des actions à ce sujet dans le cadre du chantier sur la réduction à la source, le réemploi et la réparation
		Création d'un guide sur l'écoresponsabilité en laboratoires, basé sur la hiérarchie des 3RV-E
		Diffusion du guide auprès des parties prenantes impliquées
		Formations sur les meilleures pratiques d'écoresponsabilité par et pour le personnel de laboratoire

OBJECTIFS	ACTIONS	CIBLES
2.3. Appuyer les concessionnaires alimentaires dans leurs efforts de réduction à la source	2.3.1. Maintenir les habitudes de réduction à la source déjà en place et réduire l'utilisation d'articles à usage unique dans la restauration par la communauté de l'ÉTS	Recension des mesures de réduction des articles à usage unique mises en place chez les concessionnaires alimentaires et identification des enjeux inhérents au contexte de la pandémie
		Mise en place d'incitatifs pour encourager l'utilisation de vaisselle réutilisable dans le cadre des événements étudiants
		Recension des bonnes pratiques en réduction du gaspillage alimentaire, identification des leviers d'action et définition d'une cible de réduction
	2.3.2. Mettre sur pied une campagne de réduction à la source des emballages alimentaires grâce à une politique d'achat en vrac et à des incitatifs sur les contenants lavables et utilisables	Documentation de la composition et de la quantité d'articles à usage unique dans les îlots situés à proximité des concessionnaires alimentaires afin de définir un objectif de réduction et d'en faire le suivi
		Réduction de 15% la quantité de 2 articles à usage unique consommés dans les aires alimentaires, en fonction des priorités identifiées lors de la caractérisation à l'hiver 2021.
		Mise sur pied d'une campagne au sujet de la réutilisation
Documentation du nombre de personnes sensibilisées ou formées par des activités au sein de l'ÉTS		
2.4. Mettre en place un chantier sur la réduction à la source, le réemploi et la réparation	2.4.1. Mettre sur pied un système de partage de l'information entre les services et les départements sur les articles et les objets réutilisables et partageables (ex. mobilier, équipements de laboratoire, outils, matériaux, etc.)	Favoriser l'inclusion d'une clause concernant l'achat en vrac et des meilleures pratiques en réduction à la source, en réemploi et en GMR dans le volet approvisionnement responsable de la politique de gestion contractuelle
		Développement et diffusion d'une procédure de disposition des meubles
		Réalisation du portrait de la situation en évaluant les gisements à mettre en valeur et en priorisant les actions à mettre en œuvre
		Création d'une plate-forme de partage d'information entre les services et les départements
	2.4.2. Mettre en place un marché de produits de seconde main à l'intention de la communauté et à l'externe	Création d'un marché de produits seconde main
	2.4.3. Préparer un plan d'action sur la réduction à la source, le réemploi et la réparation en collaboration avec le comité GMR et les parties prenantes identifiées	En collaboration avec l'équipe du DD, quantifier la consommation annuelle de papier et travailler à diminuer la quantité de papier achetée par l'institution de 10%



3

COMMUNIQUER ET FAIRE RECONNAÎTRE LES BONNES PRATIQUES EN GMR

OBJECTIFS	ACTIONS	CIBLES
3.1. Assurer un canal de communications spécifique sur le réemploi et les normes sanitaires adaptées en période de pandémie	3.1.1. Fournir une information validée et adaptée selon l'évolution de la situation et des données disponibles, et la communiquer par les canaux permettant de rejoindre la communauté de l'ÉTS en temps réel	Intégration dans la stratégie de communication : → Des informations sur les bonnes pratiques sanitaires en GMR, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E → Une procédure à utiliser dans les cas de communication urgente liée à la GMR dans la stratégie de communication
	3.1.2. Développer une procédure à utiliser dans des cas de communications urgentes au niveau de la GMR	Mise en oeuvre de la stratégie de communication 2020-2023
3.2. Obtenir la certification ICI on recycle + niveau Performance + pour les six principaux pavillons	3.2.1. Obtenir la certification ICI on recycle +, niveau Performance +, afin de faire reconnaître les efforts et la proactivité de l'ÉTS en ce qui a trait à la saine gestion des MR	Recension des actions à mettre en oeuvre et préparation des pièces justificatives pour le dossier de candidature
		Mise en place des actions complémentaires pour obtenir la certification
		Présentation du travail réalisé et des actions mises en place au comité GMR
		Soumission de la candidature pour l'obtention du niveau Performance +
3.3. Assurer une sensibilisation et une communication intégrées et cohérentes avec la communication en DD de l'ÉTS	3.3.1. Mettre en oeuvre une stratégie de communication pour la diffusion des actions et de la performance en GMR auprès des différents publics de l'ÉTS, par une diversité d'outils et de méthodes de communication	Tenue d'une liste de recommandations à mettre en oeuvre lors du renouvellement en 2023
		Mise à jour de l'identité visuelle liée à la GMR et intégration dans les outils de communication
		Mise en oeuvre de la stratégie de communication en GMR
		Déploiement d'une action de sensibilisation annuelle sur des thématiques prioritaires par la communauté
		Diffusion des résultats découlant des indicateurs de performance et des cibles définis
		Uniformisation des messages diffusés dans l'ensemble des pavillons, notamment : → Les visuels en faveur de l'eau non embouteillée → L'information sur les points de collecte des piles, appareils électroniques et ampoules
		Mise à jour des informations sur le PGMR et le portrait de la GMR à l'ÉTS sur la section développement durable du site Internet de l'ÉTS
Proportion de personnes sensibilisées ou formées par des activités au sein de l'ÉTS		

